

La **S**aga des **N**ouvelles **U**tiles

Le SNU Pôle Emploi FSU LR vous informe :

Budget du CE pour les Activités Sociales et Culturelles en 2014 :
Les Grandes Lignes Budgétaires et Dotations sont validées !!!

Dans le cadre du CE du mardi 21 janvier 2014, les Elu-es au CE (**SNU**-FO-CGC-SNAP-CGT) ont débattu et validé les grandes lignes budgétaires des Activités Sociales et Culturelles pour 2014 sur un budget alloué d'environ **1 990 000 Euros**.

Les lignes budgétaires retenues par la majorité des Elu-es sont :

- **Dotation Agents: 50%** - (995 000 €)
- **Dotation Enfants: 32,5%** - (636 800 €)
- **Colonies de Vacances: 1,5%** - (29 850 €)
- **Fêtes de Fin d'Année: 2,5%** - (49 750 €)
- **Billetterie Collective: 4%** - (79 600 €) dont « **Abonnements Sportifs** » 1% - (19 900 €)
 - **Activités de Loisirs: 1,5%** - (29 850 €)
 - **Voyages: 4,5%** - (89 550 €)
 - **Actions Sociales: 3,5%** - (69 650 €)

- Les Elu-es au CE ont majoritairement refusé la proposition du **SNU** d'ouvrir la dotation enfants à tous les enfants d'un même foyer (Hors filiation directe)
- Le Revenu net imposable de l'Agent au 31 décembre 2013 sera le critère retenu pour la détermination de votre Tranche. Le **SNU** avait proposé le revenu du foyer fiscal.

Les 6 tranches de revenus et le montant associé de la prestation sont :

Tranche	Montant du Revenu	Montant de la Dotation Agent*	Montant de la Dotation Enfant (0 à 18 Ans)**	Montant de la Dotation Enfants (18 à 26 ans)***
A	-20 000 €	520 €	400 €	200 €
B	20 000 € à 24 999 €	490 €	400 €	200 €
C	25 000 € à 29 999 €	460 €	400 €	200 €
D	30 000 € à 34 999 €	400 €	300 €	200 €
E	35 000 € à 39 999 €	370 €	300 €	200 €
F	+ 40 000 €	260 €	300 €	200 €

* Dotation sous forme de Chèques Vacances, Chèques Cadhoc, Chèques Culture au libre choix de l'Agent.

** Sur justificatif des frais engagés par remboursement en Chèque Vacances ou Virement Bancaire. Agents en CDI, CAE, CUI ou CDD de plus de 6 mois (avec proratisation pour les mutations interrégionales).

*** Forfait de 200 € en chèques culture avec justification d'un certificat de scolarité.

- Les Dotations Agents, Dotation Enfants, Colonies de Vacances, Voyages* seront soumises aux tranches dans lesquelles seront positionnées les salariés.

*Les voyages sont des séjours ou activités avec une nuitée minimum.

Montpellier, le Mercredi 22 Janvier 2014